

CONSEIL DE QUARTIER

MOULIN VERT

Année 2018 N°3

9 octobre 2018

Le conseil de quartier s'est réuni dans le réfectoire de l'école primaire Paul Langevin en présence de :

Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, Sonia GUENINE, *Adjointes au Maire, référentes du conseil de quartier,*

Mme Estelle-Vanessa TCHIENEHOM SOUOGUEM, *Service vie de quartier,*

22 habitants étaient présents.

Sommaire :

1. Les espaces verts et publics dans le quartier
2. Information sur le futur centre de quartier
3. Réflexion sur une éventuelle fête de quartier
4. Réflexion sur la tenue d'une journée citoyenne
5. Questions diverses

I. Les espaces verts et publics dans le quartier

Le Moulin-Vert est le quartier de la ville le plus pourvu en espaces verts.

1. Parc des Lilas

Avec près de 100 ha, il s'agit d'un des plus vaste espace naturel du département. Il a la spécificité d'être un lieu à gestion partagé par des associations de types agricoles et dispose en son sein de jardins familiaux alloués aux particuliers par le département par l'intermédiaire d'une association.

2. Domaine Adolphe Chérioux

Appartenant au département, il héberge une crèche, un collège, un lycée et un IUT. Un grand projet d'aménagement, prévoit l'ouverture à l'horizon 2022 d'un éco-campus. La pelouse centrale devrait également être ouverte au public. (Pour plus de renseignements voir <https://sadev94.fr/operations/domaine-cherioux/>)

3. Place Anne-Godeau

Anciennement terminus du 132, ce qui occasionnait de nombreuses nuisances pour les riverains, l'arrêt de bus a été déplacé. Mme Veyrunes-Legrain souligne qu'il serait intéressant de réfléchir collectivement à son utilisation Cette espace est aujourd'hui peu fréquenté.



4. Square Jean de la Fontaine + placette

Anciennement très utilisé par les boulistes , il faut repenser l'espace.



5. Jardin du Moulin-Vert

Acquis par la ville auprès de la SAIMV, il est ouvert au public depuis 3 ans. Répondant aux souhaits des habitants à l'époque (calme, agréable, sans terrains de jeux), il est victime aujourd'hui des incivilités des propriétaires canins et des comportements non adaptés aux mobiliers urbains
Une réflexion sur des aménagements en lien avec son usage serait souhaitable.



Les habitants n'ont pas exprimé de souhaits particulier en termes d'aménagements, (si ce n'est la mise à disposition de jeux pour enfants) mais sont particulièrement mécontents des incivilités quotidiennes (déjections canines, détritus divers, agressions verbales...).

II. Information sur le futur centre de quartier

Pour rappel, il se situe dans l'ancienne chapelle de la rue Paul Armangot. Il hébergera le centre de loisirs qui disposera de 2 salles. Une troisième salle sera réservée aux associations. La volonté municipale reste cependant d'obtenir un centre de quartier à part entière.

III. Journée citoyenne & fête de quartier

Proposition est faite d'organiser une journée citoyenne de la propreté le 19 janvier 2019. Un groupe de travail s'est constitué afin d'en définir les contours. Ce dernier se réunira le 11 décembre prochain.

Concernant la fête de quartier, les élues proposent d'en discuter lors d'un prochain conseil de quartier. Mme Veyrunes-Legrain rappelle toutefois que les recommandations de la préfecture en termes de sécurité, incitent à une organisation des fêtes de quartier pilotées par la ville, au sein des conseil de quartier, en lien direct avec les associations et les habitants volontaires.

IV. Questions diverses

Sécurisation du cheminement scolaire ?



Faisant suite au parcours effectué par certains membres du conseil de quartier, afin d'évaluer la sécurité du trajet emprunté par les écoliers, des aménagements de voirie seront effectués au courant de l'année. Des ateliers avec les enfants seront également mis en place (pochoirs sur le trottoirs, permis piétons)

SAIMV



Une habitante indique avoir reçu un courrier de la SAIMV lui assurant que la municipalité n'avait pas répondu favorablement à leur demandes de rdv.

Madame Veyrunes-Legrain assure que ni les services ni l'équipe municipale n'ont eu de retour suite aux multiples sollicitations. Elle indique par ailleurs, que cette dernière est prête à accompagner toute initiative collective des habitants, exigeant des réponses claires et précises sur les intentions du bailleur.

Ecole Paul Langevin



Une habitante demande s'il existe un agenda des travaux de réfection des bâtiments (infiltrations, moisissures).

La municipalité est consciente de la nécessité d'engager des travaux. Des questions de calendrier et de budget entravent pour le moment leur réalisation. Ces sujets peuvent être débattus lors du Conseil d'école.

Révision du Plan Local d'Urbanisme/Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Madame Guenine rappelle l'importance de la participation des habitant à la révision du PLU/PADD. De mai à juillet dernier, des temps de concertation et d'échanges ont été organisés, mais peu d'habitants y ont pris part. Pour ceux qui le souhaitent, il est toutefois encore possible de s'exprimer jusqu'au 31 décembre prochain via l'adresse internet suivante:

<https://www.registre-dematerialise.fr/862>

Pour répondre à vos questions

Rue Contes des fées

Dans cette rue, les véhicules stationnent anarchiquement sur la chaussée, entravant le cheminement piéton et l'accès des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Le service voirie indique que la protection du trottoir par des potelets entrainera de nombreuses conséquences sur la voie. Il pourrait être envisagé de matérialiser le stationnement sur une partie de la chaussée, mais il faudra alors supprimer le double sens. Dans tous les cas, ce sujet doit être discuté avec les riverains avant toute prise de décision.

Intersection voie Georges Carré/Julian Grimeau :

Dans la rue Julian Grimeau, des automobilistes stationnent illégalement, juste avant le passage piétons et à cheval sur l'îlot, créant une gêne à la visibilité pour les automobilistes s'engageant depuis la voie Georges Carré

La voirie étudie la faisabilité d'installer des obstacles physiques afin d'y remédier.

Rue Georges Urbain

Des travaux de construction ont été engagés au numéro 23, sans dépôt de permis de construire auprès des services de la ville.

Il s'agissait de la construction d'un local de stockage par l'entreprise propriétaire du terrain. Il a été demandé à cette dernière de régulariser la situation. Une vérification des services sera effectuée.

www.vitry94.fr

- * Le calendrier des activités des conseils
- * Les comptes rendus de réunions
- * La charte des conseils de quartier
- * D'autres informations relatives aux conseils

Pour toute information sur votre conseil de quartier contactez le service Vie de quartier au 01.46.82.81.35